SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2009

COMPTE RENDU

Etaient Présents : M. MASSION, Sénateur Maire.
M. FABIUS, Mme DUBOIS, MM. MARQUES, ASQUIN, Mme BOULARD Mme DION, M. BERENGER, Mme MAILLET, M. ROSAY, Mme LEFEBVRE,
Adjoints au Maire.
M. ROULY, BOUTEILLER, M. TAILLEUX, M. BLANGUERNON, M. KERMARREC, Mme VATEY, PLATE, M. DOURDOIGNE, M. GADAL, Mmes VENARD, M. PREPOLESKI, Mme DUNET, M. NODJIRIM, Melle QUINIO, DELAHAYE, Mme GUILLEMIN M.EZABORI, Melle BELAOUNI, Melle CRISTIEN, Conseillers Municipaux.

Etaient Excusés : Melle ZAHAF, THEBAULT, Mme CHIREN, M. MARTINE
Mme GUILLOT, Conseillers Municipaux.

1 - Désignation du secrétaire de séance
Adopté à l'unanimité.
Melle Sandra CHRISTIEN est désignée.

Approbation du compte – rendu de la séance précédente.
Adopté à l'unanimité.
Aucune remarque ou observation particulière n'est formulée.

Motion lue par M. le Maire :
Préalablement à l'évocation de l'ordre du jour, M. le Maire effectue la déclaration suivante :

« Nous venons d'apprendre la confirmation de la fermeture d'une classe à l'école maternelle Anne FRANK.

Cette décision de l'Education Nationale est un mauvais coup porté à cette école qui comptait jusqu'alors quatre classes.

Sur le plan qualitatif, elle remet en cause le projet d'école pluriannuel pensé par les enseignants et validé par le conseil d'école.

Sur le plan quantitatif, l'Etat envisageait cette fermeture en se fondant sur une base prévisionnelle des effectifs. Il n'en est rien puisque 95 enfants sont inscrits à l'école Anne FRANK pour la prochaine rentrée scolaire, comme nous l'avions d'ailleurs annoncé.

C'est donc une moyenne de 32 enfants par classe qui attend enseignants et agents municipaux en septembre alors que le nombre maximum d'enfants par classe est en principe fixé à 30 élèves.

Au regard de ces éléments nous demandons fermement à M. l'Inspecteur d'Académie de revoir sa position pour permettre que la rentrée scolaire se déroule dans les conditions conformes aux engagements de l'Etat. »

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité en faveur de l'adoption de cette motion et autorise en conséquence sa présentation auprès des instances concernées de l'Education Nationale.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. LE MAIRE

COMMUNICATIONS

2 - DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Dont acte.

Huit décisions ont été prises au cours de la période du 13 mars au 9 juin 2009. Elles relèvent toutes de la gestion normale et courante de la commune et ont des conséquences financières très limitées.

Par ailleurs 35 marchés ont été par délégation passés en procédure adaptée entre le 11 février et le 28 mai 2009.

3 - TARIFS DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX APPLICABLES A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2009.

Dont acte.

Les tarifs concernés sont les suivants :

- Relais partenaires jeunes (tarifs annuels).
- Carte jeunes.
- Accompagnement scolaire (tarif semestriel).
- Accueil ludo éducatif du soir (tarif hebdomadaire).
- Accueil ludo éducatif du matin (tarif hebdomadaire).
- Restauration scolaire (prise du repas).
- Centre de loisirs (vacances scolaires, mercredis, camps).
- Espace Ado et espace jeunesse, activités extérieures, (journée et demi-journées).
- Espace Jeunesse (Carte musique, Studio répétition, Studio enregistrement).

M. le Maire souligne que les hausses sont très modérées et qu'en tout état de cause elles se situent en dessous du niveau de l'inflation.

4 - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE – RAPPORT D'UTILISATION EN 2008.

Dont acte.

En 2008, les actions de solidarité menées par la ville ont été multiples et ont mobilisé des moyens très significatifs.

Elles ont concerné :

- L'emploi et les familles.
- L'éducation et les jeunes.
- Le logement social.
- La santé, l'insertion sociale et la prise en compte des handicaps.
- Le Centre Communal d'Action Sociale.

DELIBERATIONS

5 - MODIFICATION DE LA DELEGATION DE POUVOIRS CONFEREE AU MAIRE.

Adopté à l'unanimité.

La délégation de pouvoirs conférée au maire par délibération du 15 mars 2008 est modifiée dans sa partie concernant la passation des marchés publics.

Le nouveau libellé, conforme à la loi du 17 février 2009, sera désormais le suivant : « Il est donné délégation de pouvoir au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

6 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2008 – VILLE ET LOTISSEMENTS COMMUNAUX.

Adopté à l'unanimité.

Conformément à la loi, M. le Maire qui ne peut participer au vote de cette délibération, quitte la salle de réunion après avoir momentanément confié la présidence de séance à M. FABIUS, 1er Adjoint, qui présente ce dossier.

Les résultats sont les suivants :

Ville :

- Total recettes d'investissement et de fonctionnement : 46 940 881.15 €
- Total dépenses d'investissement et fonctionnement : 45 412 613.81 €
- Résultat de l'exercice : 1 528 267.34 €
- Résultat cumulé : 955 347 .81 €

Lotissements communaux :

- Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 54 618.05 €
- Résultat de l'exercice : 29 759 .64 €
- Résultat de clôture : 101 396.43 €
- Résultat net : 101 396.43 €

A l'issue du vote, M. le Maire reprend la présidence de séance.

7 - COMPTES DE GESTION 2008 DU RECEVEUR MUNICIPAL. VILLE ET LOTISSEMENT COMMUNAUX.

Adopté à l'unanimité.

Les chiffres sont totalement conformes à ceux figurant dans les comptes administratifs de l'exercice 2008 qui viennent d'être adoptés et ne suscitent pas de remarques particulières.

8 - BUDGETS SUPPLEMENTAIRES POUR 2009 – VILLE ET LOTISSEMENTS COMMUNAUX.

Adopté à l'unanimité.

Ces budgets comportent les chiffres ci - après :

Ville :

- Recettes et dépenses de la section de fonctionnement : 1 074 823.81 €
- Recettes et dépenses de la section d'investissement : 9 422 559.95 €

Lotissements communaux :

- Recettes et dépenses de la section de fonctionnement : 187 782.86 €
- Recettes et dépenses de la section d'investissement : 274 580.29 €

9 - ADOPTION DU TARIF DES VACATIONS FUNERAIRES.

Adopté à l'Unanimité.

Ce tarif concerne des prestations effectuées par la Police Nationale :

- Opérations de fermeture du cercueil lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt et dans tous les cas lorsqu'il y a crémation.
- Opérations d'exhumation, de ré inhumation et de translation de corps.

Ainsi que le permet une récente législation, le montant de cette vacation est fixé à 20 €.

10 - VERSEMENT DE SUBVENTIONS A LA SOCIETE QUEVILLY HABITAT.

Adopté à l'unanimité.

Les trois membres du Conseil Municipal siégeant au conseil d'administration de la société concernée ne participent pas au vote de cette délibération.

Les opérations concernées sont :

- Réhabilitation de 135 logements de la Résidence « R. LEPRETTRE ».
- Réhabilitation de 218 logements de la Résidence « LES COTEAUX ».

Les participations de la ville seront respectivement de 345 000 et 555 000 €, soit un total de 900 000 €.

11 - VERSEMENT DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS.

Adopté à l'unanimité.

Les subventions suivantes sont octroyées :

- Association de l'Enfance :	100 000 €
- Ecole de Musique Associative de Grand-Quevilly :	10 000 €
- Amicale du Personnel Communal de Grand-Quevilly :	3 000 €
- Association du Stade Porte Normande Vernon :	100 €
- Association Amicale des Insuffisants Respiratoires de Normandie :	77 €
- Association Liens Interéchanges Entendants'Sourd Sourd Entendants :	50 €
- Association ASS'MAT et CO :	50 €
- Association des Enseignants de la Circonscription Rouen 8 :	50 €
- Association l'Autobus Samu Social de Rouen :	50 €

12 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – APPROBATION DES EVALUATIONS DES TRANSFERTS DE CHARGES RELATIVES A L'OFFICE DU TOURISME, A L'AEROPORT ET A L'AMENAGEMENT DE ZONES D'ACTIVITES.

Adopté à l'unanimité.

Il s'agit d'habiliter la Communauté d'Agglomération à se doter de nouvelles compétences :

- Création et gestion d'un office du tourisme communautaire.
- Adhésion au syndicat de gestion de l'aéroport de Rouen Vallée de Seine.
- Transfert des zones d'activités économiques de la ZAC « Aubette Martainville » à Rouen et de la ZAE des « Pointes « aux Authieux sur le Port Saint Ouen.

Un avis favorable est émis sur la réalisation de ces projets.

13 - PRODUITS IRRECOUVRABLES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR.

Adopté à l'unanimité.

Ces produits qui se rapportent aux années 2000 à 2008 sont de deux natures :

- Débiteurs insolvables ou décédés.
- Débiteurs partis sans laisser d'adresse.

Il s'élèvent au total à la somme de 6008.18 € et sont pour la quasi-totalité constitués par des impayés de restauration scolaire et de factures d'eau (antérieures au 15 janvier 2005).

14 - CREATION D'UNE CRECHE DANS LE QUARTIER DELACROIX – DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Adopté à l'unanimité.

Ce projet, actuellement en cours de finalisation, fera l'objet de demandes de subventions déposées auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Rouen et du Département de la Seine-Maritime.

15 - TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS.

Adopté à l'unanimité.

Ces modifications sont motivées par la réussite à des concours, des départs en retraite, des mutations et des nominations sur des emplois statutaires.

Elles concernent les Services Techniques (Espaces Verts et Bâtiments Communaux), Education, Jeunesse - Sports - Vie associative et Ressources Humaines.

16 - RENUMERATION DU PERSONNEL MUNICIPAL CHARGE DES ACTIVITES PERISCOLAIRES.

Adopté à l'unanimité.

Il s'agit de mettre la précédente délibération prise le 23 juin 2008 en conformité avec les nouvelles références prévoyant notamment la passation de l'indice brut minimum de 281 à 297.

Sont en particulier concernés les agents non diplômés, les agents stagiaires du BAFA, les agents possédant le BAC ou titulaires du BAFA et les étudiants BAC + ou titulaires du BEATEP/BEPJEPS.

17- MISE A DISPOSITION DE FONCTIONNAIRES AUPRES D'ASSOCIATIONS.
Adopté à l'unanimité.
Deux associations sont concernées : l'Amicale du Personnel Communal pour deux agents à temps complet, et l'Amicale Laïque Césaire Levillain pour un agent à temps complet.
Afin de se mettre en conformité avec une nouvelle réglementation, il sera demandé à ces associations de rembourser les rémunérations et charges sociales afférentes à ces agents mis à disposition.

DOSSIER PRESENTE PAR M. FABIUS

COMMUNICATION

18 - AGENDA 21
Dont acte.
A ce jour les actions achevées sont :
- La semaine du développement durable qui a fait l'objet de diverses manifestations et en particulier une exposition présentée dans le hall de la mairie.
- La systématisation des études d'impact sur les aménagements importants qui a notamment permis de mesurer les conséquences du projet de démolition - reconstruction des immeubles du quartier Kennedy.
- La présentation aux habitants de l'immeuble Artois des conditions dans lesquelles l'urbanisation de l'îlot 2 se raccordera à l'existant.
- La mise en place de l'arrosage automatique des terrains de sports.
- La réalisation de toutes les publications municipales sur papier recyclé et la dématérialisation de l'annuaire des services municipaux.

DOSSIERS PRESENTES PAR MME DUBOIS

DELIBERATION

19 - PROGRAMME DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2009 (CUCS) AUTORISATION DE SIGNATURE.
Adopté à l'unanimité.
Une première programmation a été validée en avril 2009. En complément a été présentée une demande de financement de l'action « prix 7 à lire » au Comité de Pilotage qui l'a validée. La signature de tous documents se rapportant à ce dossier est autorisée.

DOSSIER PRESENTE PAR M. MARQUES

DELIBERATION

20 - MISE EN PLACE DE DEFIBRILLATEURS - ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS.
Adopté à l'unanimité.
La ville apportera le solde de l'acquisition de défibrillateurs, après participation financière de l'Etat, et dans la limite d'un plafond de 900 € par appareil.
Seront bénéficiaires les associations suivantes :
- Le Stade de Grand-Quevilly pour ses activités au stade Delaune.
- L'Amicale Laïque Bastié Calmette Salengro pour ses activités au gymnase Mainberte.
- l'Amicale laïque Césaire Levillain pour ses activités au gymnase Géo André et dans les salles Milon/Bartlet.
M. le Maire précise que le Grand-quevilly Football Club a été contacté afin d'être, le cas échéant, bénéficiaire de cette opération.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. ASQUIN

DELIBERATIONS

21 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT, FOIRE A TOUT, FETES FORAINES ET COMMERCES AMBULANTS HORS MARCHES – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE.

Adopté à l'unanimité.

Le rapport annuel élaboré et transmis par la Société GERAUD, délégataire, a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui n'a pas formulé d'observations particulières. Il est pris acte du contenu de ce document.

22 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT, FOIRES A TOUT, FETES FORAINES ET COMMERCES AMBULANTS HORS MARCHES / ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU CONTRAT.

Adopté à l'unanimité.

Après consultation de la Commission de Délégation des Services Publics et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, il a été décidé de retenir l'offre de la Société GERAUD dont le contrat présente les principales caractéristiques suivantes :

- Durée : 6 ans (du 01/08/2009 au 31/07/2015).
- Redevance annuelle : 2000 € TTC.
- Redevance complémentaire de 50 % sur les recettes d'exploitation à compter d'un seuil minimum égal à 23 038 € HT, soit 27 554 € TTC.

DOSSIERS PRESENTES PAR MME BOULARD

DELIBERATIONS

23 - MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DE L'AGGLOMERATION ROUENNAISE / DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS.

Adopté à l'Unanimité.

Pour permettre à la médiathèque de participer au catalogue collectif des bibliothèques mis en place par l'Agglomération Rouennaise, l'achat d'un serveur informatique par la ville est devenu nécessaire afin de permettre l'exploitation automatique des notices des documents et d'en connaître la disponibilité.

Une subvention destinée à financer cette acquisition sera sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération qui est susceptible d'intervenir à hauteur de 50 % du coût hors taxes d'achat de ce matériel.

24 - PLAN DE CONSERVATION PARTAGEE DES FONDS JEUNESSE EN HAUTE-NORMANDIE SIGNATURE D'UNE CONVENTION.

Adopté à l'unanimité.

Constatant l'importance de la littérature pour la jeunesse en Haute-Normandie, l'Agence Régionale du Livre a défini les axes de conservation qui seront alimentés par les ouvrages retirés de l'inventaire des établissements associés et gardés par des bibliothèques pôles de conservation.

La ville accepte d'être établissement associé selon les modalités générales de fonctionnement telles qu'elles sont définies dans une convention proposée par l'agence.

25 - DESIGNATION DU TITULAIRE DE LA LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS.

Adopté à l'unanimité.

L'organisation du festival « Un printemps au Parc et les Bakayades » nécessite la détention de cette licence jusqu'alors conférée à titre transitoire à Melle Frédérique HELMSTETTER. Les six mois de transition arrivant à expiration, cette licence de 2ème et 3ème catégorie est confiée à l'intéressée à titre définitif.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. ROSAY

DELIBERATIONS

26 - AUTORISATION DE SOLLICITER L'OCTROI DE SUBVENTIONS.

Adopté à l'unanimité.

Dans le cadre de la réalisation du budget supplémentaire 2009 seront sollicitées des subventions sur travaux courants auprès du Département de la Seine-Maritime, et ce pour un montant total espéré de 126 122.76 € (coût global estimé de l'ensemble des opérations : 502 809.39 € TTC). L'ADEME sera également contactée en vue de participer au financement de chauffe eaux solaires.

27 - AVENANT N°1 AU MARCHE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS PASSE AVEC LA SOCIETE NEUF CEGETEL.

Adopté à l'unanimité.

La Société Neuf Cégétel ayant fait l'objet d'une fusion absorption par la Société S.F.R, il convient de procéder au transfert du marché du 7 novembre 2007 au profit de cette dernière.

28 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN APPARTENANT A LA SOCIETE HABITAT 76 NECESSAIRE A L'ELARGISSEMENT DES TROTTOIRS DE LA RUE LAMARTINE.

Adopté à L'unanimité.

L'élargissement de ces trottoirs permettra de renforcer la sécurité des élèves du collège Edouard Branly. La parcelle concernée dont l'emprise est de 37 m^2 sera acquise par la ville moyennant le versement d'une somme de 1 300 €.

29 - VENTE D'UNE PROPRIETE BATIE APPARTENANT A LA VILLE SISE 28 RUE ROBERT LEGROS.

Adopté à l'unanimité.

M. GADAL, dont un membre de la famille est concerné par la présente affaire, ne participe pas au vote de cette délibération.

Il s'agit simplement de rectifier la précédente délibération du 22 septembre 2008 qui acceptait que cette vente soit conclue au profit du seul M. Jérémy LECRAS. Ce dernier avait omis de préciser qu'il était pacsé avec Melle Delphine GADAL avec laquelle il procédait à l'acquisition du bien.

Sur la demande du notaire chargé de la rédaction de l'acte de vente, il est précisé que les acquéreurs désignés sont M. Jérémy LECRAS et Melle Delphine GADAL.

30 - RENOVATION DU PARKING SILO SIS 20 AVENUE JF KENNEDY- DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LE CABINET LAGADEUC.

Adopté à l'unanimité.

Le projet n'entre pas dans le cadre du règlement concernant l'octroi de subventions relatives à l'esthétique urbaine qui ne vise que les immeubles à usage d'habitation.

Compte tenu de la localisation de ce parking situé en plein centre ville, il est décidé d'accorder au syndic qui en assure la gestion une subvention représentant 15 % du coût réel des travaux de rénovation, plafonnée à 10 000 €.

31 - MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME – INTEGRATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION VALLEE DE LA SEINE BOUCLE DE ROUEN.

Adopté à l'unanimité.

Aux termes du code de l'Environnement, le plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé vaut servitude d'utilité publique et doit en conséquence être annexé au plan local d'urbanisme.

Il s'agit simplement de confirmer que la ville se conforme à cette disposition légale.

32 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE DEUX AVENANTS AU MARCHE DE CREATION D'UNE ROSERAIE.

Adopté à l'unanimité.

Ces avenants concernent les lots :

- N° 4 - Réseaux, surfaces minérales, étanchéité du bassin, génie civil : avenant N° 7 au marché Minéral Service / Via France en plus-value de 5 681 € TTC portant le montant total dudit marché à 1 341 461.42 € TTC.
- N° 6 – Métallerie, clôture : avenant N° 1 au marché Métalliers Normands en plus-value de 10 402.67 € TTC portant le montant dudit marché à 410 059.33 € TTC.

33 - BILAN FINANCIER DE LA ROSERAIE.

Adopté à l'unanimité.

Ce bilan fait état d'un coût total d'opération, hors construction du local du service des espaces verts, de 3 171 341.64 € TTC, dont 503 280.56 € TTC correspondent au surcoût des prestations accomplies pour remédier à « l'incident bassin ».

La construction du local du service espaces verts a été arrêtée au montant total de 437 119.75 € TTC.

Soit un coût général global de 3 608 461.39 € TTC.

M. le Maire met l'accent sur l'intérêt qu'a suscité cette réalisation auprès des différentes instances qui ont décidé de la subventionner de façon très importante, soit le FEDER, l'Etat, la Région et le Département. Le financement à la charge de la Ville peut effectivement être estimé de l'ordre de 20 % du coût total d'opération.

34 - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – GARAGE A VELOS DE LA COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION ROUENNAISE –TERMINUS METROBUS AVENUE GEORGES BRAQUE.

Adopté à l'unanimité.

Le terminus Braque va très prochainement être équipé d'un garage à vélos sécurisé dans le cadre du développement de l'intermodalité des transports. Pour ce faire, la ville doit autoriser l'accomplissement des travaux de construction sur son domaine public et passer avec l'Agglomération Rouennaise une convention d'occupation et d'entretien.

Il est précisé qu'en 2010, la station de métrobus Kennedy du centre-ville sera dotée d'un équipement similaire.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. BERENGER

DELIBERATIONS

35 – ECLAIRAGE PUBLIC / PROGRAMME 2009. AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE.

Adopté à l'unanimité.

Une consultation a été lancée, en procédure adaptée, le 7 mai 2009 en vue de désigner l'entreprise qui sera chargée des travaux de rénovation de l'éclairage public du programme 2009 pour une durée d'un an maximum. Ce marché a été estimé à 836 120.40 € HT (1 000 000 € TTC). Au cours de sa séance du 16 juin 2009, la Commission d'Examen des « MAPA » a attribué le marché à la société EGLR pour un montant estimatif de 652 169 € HT (779 994.12 € TTC). Ce marché est un marché à bon de commande dont le montant minimum est de 500 000 € H.T et le montant maximum de 1 500 000 € H.T. Ce marché sera signé avec la Société EGLR.

36 - CONVENTION AVEC GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE POUR LE PASSAGE D'UNE CANALISATION AVENUE LEON BLUM.

Adopté à l'unanimité.

L'opération concernée est le renouvellement d'un jeu de vanne sur une parcelle communale à l'angle de l'avenue Léon Blum et de la rue du 19 Mars, côté plaine de jeux.

Pour ce faire, GRDF doit emprunter sur une longueur totale de 13 mètres le domaine privé, ouvert au public, de la ville, ce qui nécessite la passation avec cette entreprise d'une convention établissant à son profit une servitude de passage.

37 - CONVENTIONS D'ENFOUISSEMENT TELEPHONIQUE. AMENAGEMENT DES RUES JJ ROUSSEAU, J MERMOZ ET IMPASSE S SAVALE.

Adopté à l'unanimité.
La ville procède dans ces voies à la mise en place du génie civil téléphonique souterrain.
Dans le cadre des conventions à venir, France Télécom s'engagera à remplacer ses câbles aériens par des câbles souterrains quand ils seront sur supports communs, pour ceux propres aux télécommunications et dans les parties privatives, l'enfouissement sera réalisé aux frais de la collectivité.

38 - QUARTIER MATISSE- DENOMINATION DES VOIES.

Adopté à l'unanimité.
- Les rues Albert Lebourg et Camille Pissarro seront prolongées et porteront le même nom.
- Les rues Henri Matisse et Henri de Toulouse Lautrec seront redressées et porteront le même nom sur leur nouvelle emprise.
- La voie de desserte de la partie pavillonnaire située au sud sera dénommée rue Claude Monet.
- Les autres voies secondaires seront dénommées allées Johan Barthold Jongkind, William Turner et Gustave Courbet.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. ROULY

DELIBERATIONS

39 - « UN ELEVE / UN ORDI « 2009. CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION D'UN MICRO-ORDINATEUR – CESSION DES MICRO-ORDINATEURS AUX PARENTS.

Adopté à l'unanimité.
A l'issue de la mise à disposition de ce matériel informatique, il convient d'en fixer les modalités de cession.
Deux cas seront distingués :

1) Parents Grand-Quevillais dont l'enfant entre au collège ou quitte la CLIS : Les ordinateurs et les packs pédagogiques seront cédés gratuitement aux parents, l'entretien du matériel leur incombant.
2) Parents domiciliés hors commune et parents qui quittent la commune : une somme leur sera demandée en fonction de la date à laquelle l'enfant quittera l'école élémentaire de la Ville, la collectivité n'assurera plus la maintenance de ces micro-ordinateurs.

40 - BOURSES COMMUNALES – ANNEE SCOLAIRE 2009/2010 – ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PREMIER ET DEUXIEME CYCLES.

Adopté à l'unanimité.
Le barème sera le suivant :

1) Bourses d'enseignement secondaire du premier cycle :

- QF inférieur ou égal à 196 € :	96.60 €
- QF entre 197 et 273 € :	77.20 €
- OF entre 274 ET 428 € :	56.70 €

2) Bourses d'enseignement secondaire du deuxième cycle :

- QF inférieur ou égal à 196 € :	163.80 €
- QF entre 197 et 293 € :	146.00 €
- QF entre 294 et 391 € :	106.10 €
- QF entre 392 et 488 € :	61.90 €

41 - CONTRAT MUNICIPAL ETUDIANT – ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.

Adopté à l'unanimité.

Le règlement applicable les années précédentes demeure inchangé, seuls les montants des besoins des étudiants ont été actualisés. Pour 2009/2010 ils sont estimés à :

- 3667 € pour études effectuées dans l'agglomération Rouen / Elbeuf, étudiant hébergé chez ses parents.
- 4544 € pour études effectuées dans l'agglomération Rouen / Elbeuf, étudiant ayant un logement à charge.
- 5426 € pour études effectuées en Haute-Normandie.
- 5861 € pour études effectuées hors Haute-normandie.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. LE MAIRE, EN REMPLACEMENT DE Melle THEBAULT- EXCUSEE -

DELIBERATIONS

42 - DEPLACEMENTS DE DELEGATIONS DANS LES VILLES JUMELLES.

Adopté à l'unanimité.

Une délégation de la Ville se rendra cet été à Laatzen à l'occasion des fêtes annuelles de cette ville jumelle.

Une autre délégation ira à Hinckley à la rentrée prochaine, sur invitation du Maire de cette ville.

Une troisième délégation accompagnée d'un peintre Quevillais participera à une exposition de peinture organisée par la ville de Ness Ziona.

43 - ACCUEIL DE JEUNES DANS LE CADRE D'UN PROJET EUROPEEN.

Adopté à l'unanimité.

La ville accueillera en juillet, dans le cadre d'un projet européen, 24 jeunes venus de Laatzen, Hinckley et Florence ainsi que 6 jeunes venus de Ness Ziona.

La prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement de 3 de ces jeunes est autorisée.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre affaire n'étant évoquée, la séance est levée à 19 heures 05.